Thème* :

***Corrigé (prof.)**

*… **en veillant à préciser les principaux concepts utilisés** et à exploiter les sources statistiques mises à votre disposition, vous devez concevoir une note argumentée et structurée dans laquelle :*

Analyser l'évolution du solde commercial résultant des échanges entre la France et le Japon entre 2007 et 2016, puis caractériser la situation, en 2016, du secteur de l'agro-alimentaire, au regard des échanges extérieurs.

Rappeler l'objectif et les principes de fonctionnement de l'OMC. Puis montrer en quoi les modalités du JEFTA constituent une exception à ces principes.

Expliquer les effets de l'appréciation du taux de change de l'Euro par rapport au Yen pour les entreprises européennes qui exportent vers le Japon.

Proposition d'un début de corrigé :

Assistant(e) commercial(e)

Les délices de Yann

Objet : Note sur le ***commerce mondial et sa gouvernance.***

A l'attention de l'association M. Leguellec

La note qui suit mettra en avant les échanges entre les unités résidentes en France et celles du Japon en soulignant notamment le cas de l'agro-alimentaire (susceptible d'intéresser particulièrement une entreprise comme les Délices de Yann). Mais échanger avec le RDM demande des conditions favorables car si une entreprise est compétitive il faut que les règles du jeu soient transparentes et garanties par des institutions en matière de circulation des marchandises or les tensions au sein de l'OMC sont à évoquer. De même le taux de change qui détermine en partie la compétitivité prix est établi de façon macroéconomique (marché des changes) et une entreprise n'a que peu de moyens de l'infléchir.

Q.1. …

→ (Cours) Le solde extérieur notamment commercial recouvrent des échanges entre des résidents et des non-résidents
→ X – M = Solde (+) ou (-) → excédent commercial de la Nation ou déficit *… En ce qui concerne la France et le japon on a sur chaque territoire des SI (SNF, Ménages, etc.) à l'origine d'une offre et d'une demande selon la spécialisation (cf. cours DIT et DIPP) et selon la compétitivité (prix / hors prix) → chiffres*

En matière d'échanges alimentaire les unités de production résidant en France semblent très compétitives puisque…. → Chiffres

+ Bilan et transition avec la question suivante.

… Q.2. …

→ (Cours) L'OMC est une institution qui doit encadrer les marchés internationaux… → Règles de concurrence non faussée (rappel du modèle de CPP) + multilatéralisme or le JEFTA ne s'inscrit pas dans cette logique…
→ les gagnants et les perdants potentiels
→ Enjeux et poids des échanges Europe / Japon (doc.2)

Bilan et transition avec la question suivante :

… Q.3.

→ *(Cours)* **Pour échanger entre 2 territoires les agents économiques ont besoin d'une monnaie en l'absence de monnaie unique → convertir → taux → prix d'une monnaie dans une autre définissant tous les prix extérieurs soient ceux de l'autre territoire → élément de la compétitivité prix mais résultat aussi du niveau de richesse ex. appréciation de la monnaie nationale = hausse des prix intérieurs pour les non-résidents et baisse des prix extérieurs pour les résidents**
→ la faible croissance du Japon peut entraîner durablement une appréciation de l'euro
→ Si l'euro s'apprécie… (cf. doc.4)

Conclusion : Ainsi l'entreprise « Les délices de Yann » semble pouvoir bénéficier d'avantages comparatifs puisque spécialisée dans l'agroalimentaire domaine favorable pour la France. Elle pourrait cependant se heurter à deux obstacles : l'affaiblissement de l'OMC sauf à profiter du JEFTA et l'appréciation de l'euro.

Assistant(e) commercial(e

Les échanges bilatéraux France – Japon

http://www.studyrama.com/revision-examen/reussir-son-bts/sujets-et-corriges-du-bts/bts-muc-sujets-et-corriges/sujet-et-corrige-economie-droit-bts-muc-104540

1) Analyser l'évolution du solde commercial résultant des échanges entre la France et le Japon entre 2007 et 2016, puis caractériser la situation, en 2016, du secteur de l'agro-alimentaire, au regard des échanges extérieurs.

Le solde commercial correspond à la différence entre les exportations et les importations d'un pays.

Entre 2009, le commerce extérieur de la France s'est contracté du fait de la crise économique, on constate une diminution des importations et des exportations. Cependant, la France est en déficit commercial sur toute la période observée, 2007 à 2016, ce qui signifie que la France importe plus de produits japonais qu'elle en exporte vers ce pays. Néanmoins, ce déficit se réduit entre 2012 et 2015, pour se creuser de nouveau à partir de 2015 du fait d'une augmentation des importations.

Concernant le secteur agroalimentaire, nous pouvons identifier un excédent en 2016, ce qui se traduit par des exportations supérieures aux importations ; alors que globalement la France est en déficit commercial avec la Japon, à cause notamment des secteurs électronique informatique et transport.

2) Rappeler l'objectif et les principes de fonctionnement de l'OMC. Puis montrer en quoi les modalités du JEFTA constituent une exception à ces principes.

L'organisation mondiale du commerce a pour objectif de favoriser le libre-échange en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires. Afin d'accroitre les échanges commerciaux l'OMC se base sur 2 principes fondamentaux : la clause de la nation la plus favorisée (l'avantage commercial accordé à un pays doit être accordé à tous les pays membres de l'OMC) et le traitement national (les produits importés doivent être traités de la même façon que les produits nationaux).

Les accords de l'OMC doivent être conclus dans le cadre des cycles de négociations (round) et obtenus par consensus. Avec ses plus de 150 membres ayant des situations différentes, il devient difficile d'aboutir à des accords et les accords régionaux concernant certains pays seulement apparaissent en parallèle de l'OMC.

C'est le cas du JEFTA accord bilatéral entre la France et le Japon. Cet accord est contraire au principe de multilatéralisme de l'OMC puisqu'il est applicable entre 2 pays seulement et les autres pays membres de l'OMC en sont exclus. Cet accord remet en cause également le principe du traitement national puisque les produits en provenance de l'UE sont soumis à davantage de contrôle que les produits japonais.

3) Expliquer les effets de l'appréciation du taux de change de l'Euro par rapport au Yen pour les entreprises européennes qui exportent vers le Japon.

Taux de change : valeur d'une monnaie exprimée dans une autre devise. Lorsque l'euro s'apprécie par rapport au yen cela signifie que l'euro prend de la valeur et il faut donc plus de yen pour obtenir un euro.

Cela va avoir pour conséquence de diminuer la compétitivité prix des entreprises européennes qui exportent vers le Japon. L'appréciation de l'euro va renchérir le prix des produits exportés cela peut nuire aux exportations des entreprises et faire baisser leur chiffre d'affaires. En effet il sera plus intéressant pour les japonais de consommer des produits nationaux qui leur coûteront moins chers. Elles devront donc développer leur compétitivité hors prix (qualité, différenciation des produits).

Corrigé officiel

1)Analyser l'évolution du solde commercial résultant des échanges entre la France et le Japon de 2007. Puis caractériser la situation, en 2016, du secteur de l'industrie agroalimentaire, au regard des échanges extérieurs. (6 points)

Définition du solde commercial Le solde du commerce extérieur est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). - Le solde est qualifié de déficitaire lorsque les importations sont supérieures aux exportations, et de solde excédentaire dans le cas inverse. - On peut le considérer comme un indicateur de la compétitivité extérieure.

Évolution du solde commercial - La France est structurellement déficitaire pour ses échanges commerciaux avec le Japon sur la dernière décennie : la France importe plus qu'elle n'exporte avec le Japon (Document 1).

- Tendance générale : entre 2007 et 2016, la tendance générale est à l'amélioration du solde commercial avec le Japon. Les importations françaises sont toujours supérieures aux exportations françaises mais l'écart a tendance à se réduire (solde en 2007 - 4.5 milliards d'euros contre solde 2016 - 3 milliards d'euros)
- Analyse en détail : il y a une amélioration du solde commercial entre 2006 et 2014 (même si le solde reste déficitaire) puis une détérioration du solde depuis 2015.

Caractérisation du secteur de l'industrie agro-alimentaire (IAA) au regard des échanges extérieurs –

la France est structurellement excédentaire pour les produits issus de l'IAA (solde excédentaire : 1 117 818 – 66 275 = 1 051 243 milliers d'euros soit plus d'un milliard d'euros d'excédent commercial) (Document 1). L'IAA est un atout pour les exportations françaises, ce secteur fait figure d'exception puisque tous secteurs confondus la France est déficitaire dans ces échanges commerciaux avec le Japon.

- L'IAA représente le deuxième poste des exportations françaises vers le Japon (plus de 17 %, soit près de 1/5 ème des exportations françaises en valeur). Clairement, sur ce secteur agroalimentaire, les produits français sont appréciés par les consommateurs japonais (tandis que la part des produits agroalimentaires dans les importations françaises en provenance du Japon, reste marginale : 0.71 %). (Document 1)

2) Rappeler l'objectif et les principes de fonctionnement de l'OMC.
Montrer ensuite en quoi les modalités du JEFTA constituent une exception à ces principes. (5 points)

Rappel des objectifs et des principes de l'OMC - Objectif principal de l'OMC : promouvoir le développement des échanges de biens et services et garantir la stabilité des échanges - Pour atteindre cet objectif, l'OMC vise la libéralisation des échanges de biens et services car la réduction des barrières douanières tarifaires et non-tarifaires permet de stimuler la croissance économique mondiale. - Pour réduire les barrières à l'échange, l'OMC propose un cadre de négociations multilatérales, autrement dit c'est un lieu de négociations à 164 pays (Document 3). – Dans les négociations l'OMC vise également l'égalité entre les pays membres : les règles qui sont négociées doivent mener à des accords qui donnent les mêmes droits et les mêmes devoirs aux pays membres. Pour cela, l'OMC a mis en place la clause de la nation la plus favorisée (ou principe de non-discrimination) : si un pays accorde une faveur commerciale à un partenaire, cette règle doit s'appliquer à tous les autres partenaires du premier pays. (Document 3) - L'OMC propose également un organe institutionnel pour trancher les litiges entre pays membres (O.R.D) Le JEFTA, une exception aux principes de l'OMC - Le JEFTA (Japan European Union Free Trade Agreement) est un accord de libre-échange conclu entre le Japon et l'Union européenne. - Le contrat bilatéral s'affranchit du principe même du multilatéralisme prôné par l'OMC : tous les pays membres de l'OMC ne peuvent bénéficier d'un traité bilatéral. - Il affaiblit le principe de non-discrimination (clause de la nation la plus favorisée non respectée) - Il constitue une forme de protectionnisme à l'égard des pays tiers.

3) Expliquer les effets de l'appréciation du taux de change de l'Euro par rapport au Yen
pour les entreprises européennes qui exportent vers le Japon. (7 points)

Définition du taux de change - Il s'agit du prix d'une monnaie exprimée en devise. - On peut le considérer comme le taux de conversion d'une monnaie en une autre : le taux de change est le prix, en monnaie étrangère, qu'il faut payer pour obtenir une unité de monnaie nationale.

Effets de l'appréciation du taux de change de l'euro pour les entreprises qui exportent au Japon - Identification de l'effet : l'appréciation de l'Euro renchérit le prix des produits pour le consommateur japonais, et risque donc de faire baisser le volume des produits exportés au Japon par une entreprise européenne comme « les Délices de Yann ».

- Explications : o L'appréciation de l'euro face aux monnaies des pays concurrents a en général pour conséquence d'augmenter pour les clients le prix des produits importés de France par rapport à ceux importés d'autres pays en dehors de la zone euro. En effet, si les prix pratiqués sont fixes en euro, alors l'appréciation du change se traduit par une hausse équivalente du prix payé par le client final.

o La compétitivité-prix des produits de Yann se dégrade par rapports à ses concurrents. Autrement dit, pour un consommateur japonais, le prix des produits des « Délices de Yann » sera relativement plus élevé par rapport aux autres produits locaux ou importés en provenance d'une zone qui n'utilise pas l'Euro.

o Le prix des produits de l'entreprise de Yann augmentant, les consommateurs risquent de préférer les produits de la concurrence (loi de l'offre et de la demande : augmentation du prix entraîne baisse de la demande, toutes choses étant égales par ailleurs) Si l'entreprise européenne qui exporte ses produits au Japon, n'importe aucune consommation intermédiaire d'une zone hors Euro, il n'y a pas d'effet indirect de l'appréciation de l'Euro.

Éléments d'analyse hors schéma à valoriser

• Les exportateurs français ont certes la possibilité d'ajuster leurs prix pour s'aligner sur ceux de la concurrence en réduisant leurs marges.

•Le schéma (document 4) repose sur l'idée que l'entreprise exportatrice se base sur une compétitivité prix. Si l'entreprise exporte principalement grâce à la qualité de ses produits (compétitivité hors prix) alors les exportations seront moins sensibles aux effets de l'appréciation de la monnaie (produits peu substituables, moins élastiques aux prix